

RAPPORT DE JURY

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ

SESSION 2026

La huitième session de la certification complémentaire « Langues et Cultures de l'Antiquité » s'est déroulée les mercredi 7 et jeudi 8 janvier 2026.

Le jury était composé de trois personnes par jour d'épreuve :

Anne-Salomé BAUD-KORNBRUST, professeure agrégée de Lettres classiques au lycée Georges de La Tour à Metz

Sylvie DOUCHAIN-RICHARD, professeure certifiée de Lettres classiques à la cité scolaire La Haie Griselle à Gérardmer

Géraldine FORMERY, professeure certifiée de Lettres classiques au lycée Poncelet à Saint-Avold

Aurore FRESSE, IA-IPR de Lettres, présidente du jury

Nadine GUICHARD, professeure certifiée de Lettres classiques au collège Louis Armand à Golbey

La charte déontologique et la déclaration sur l'honneur ont été signées par chaque membre du jury.

Résultats

Aucun professeur n'était inscrit à la certification complémentaire grec cette année.

Quinze professeurs étaient inscrits à la certification complémentaire latin : treize enseignants de Lettres modernes, une enseignante d'anglais et une enseignante d'Histoire-géographie, tous issus de l'enseignement public. Onze étaient présents. Les notes s'échelonnent de 09/20 à 20/20, la moyenne académique est de 13,73. Les critères retenus correspondent aux champs d'évaluation définis dans la note de service 2018-2041 du 19-03 2018, qui sont précisés dans le *Vademecum de la Certification complémentaire LCA* téléchargeable sur le site Eduscol.

Dix candidates ont été déclarées admises, dont sept certifiées, une agrégée et deux contractuelles. L'ensemble des reçues enseignait le latin. Même si cela ne constitue pas un pré-requis, avoir une expérience d'enseignement significative dans la discipline choisie constitue sans nul doute un atout.

L'arrêté des admis à la certification complémentaire session 2026 a été publié le 25 mars 2026 sur Partage. Il est à noter que les relevés de notes sont envoyés uniquement sur demande des candidats à l'adresse certifications@ac-nancy-metz.fr.

Le dossier

Le jury a globalement apprécié la qualité des dossiers présentés par les candidats, dont une majorité avait suivi les conseils donnés lors du webinaire de préparation à la certification complémentaire. Ainsi la limite de quinze pages (cinq pages de présentation et dix pages d'annexes maximum) a-t-elle été respectée. Cependant, un rapport d'activités de moins de cinq pages sans annexe, faisant état d'expériences d'enseignement relativement anciennes, sans développement commenté de la plus significative, ne saurait suffire. Même si le dossier n'est pas noté, il permet d'apprécier les qualités pédagogiques et les connaissances disciplinaires du candidat et de nourrir l'entretien avec le jury. A cet égard, il est attendu une maîtrise irréprochable de la langue latine si le candidat propose des titres de séance et des phrases latines traduits par ses soins. Le jury rappelle également qu'une séquence doit s'inscrire dans une entrée du programme, être problématisée et que les compétences visées sont celles mentionnées dans les instructions officielles. Aussi la présentation de projets ou d'activités menés dans le cadre d'un club, pour intéressants qu'ils soient, ne peut-elle suffire à répondre aux attendus. Un professeur qui n'a pas eu l'opportunité d'enseigner le latin ou le grec et qui souhaite présenter la certification complémentaire trouvera profit à se rapprocher d'un collègue de Lettres classiques pour observer les démarches didactiques propres à la discipline et à s'inscrire en formation pour les non-spécialistes. Les témoignages relevant d'un recul réflexif et analysant tant les points d'appui que les limites de telle ou telle séance, de telle ou telle pratique, ont suscité l'intérêt du jury en initiant un dialogue pédagogique, qui a pu se prolonger lors de l'entretien, afin de mesurer la capacité des candidats à réfléchir aux transpositions didactiques les plus efficaces pour favoriser les apprentissages des élèves. Par exemple, si l'on propose un exercice de traduction à trous de certains mots d'un texte, il conviendra de s'interroger sur la pertinence et la cohérence du choix des mots et sur le bénéfice de l'exercice pour faire progresser les élèves dans la compétence de traduction. En outre, les annexes ne sauraient se résoudre à une liste des supports de cours (textes étudiés et images). Le jury souhaite pouvoir comprendre les gestes professionnels mobilisés par l'enseignant et les démarches didactiques choisies pour faire acquérir aux élèves les différentes compétences visées. Des annexes présentant des travaux d'élèves ont été rarement observées, cependant, elles peuvent utilement éclairer le jury. Enfin, quand des références bibliographiques ou une sitographie sont indiquées, il conviendra d'explicitier au jury comment le professeur s'est approprié ces ressources.

L'oral

Le temps imparti pour l'exposé a été respecté. Le jury a pu apprécier la conviction et l'engagement des candidats dans l'enseignement de cette option. Deux enseignantes se sont appuyées sur un diaporama. Si un support numérique est utilisé pour la présentation, on veillera à ce qu'il apporte une réelle plus-value au discours. Lors de

l'entretien, le jury a questionné certains points de la séquence proposée dans les dossiers. Il a apprécié que le professeur puisse clarifier ses intentions pédagogiques, expliciter la réflexion didactique qui a présidé aux choix effectués et préciser comment il construit un enseignement progressif et structuré de la langue. Ont été vérifiées également les connaissances linguistiques des candidats, au moyen d'un exercice de version appareillé avec une traduction juxtalinéaire ou du vocabulaire. Le texte à traduire est issu du dossier ou donné par le jury, il donne également lieu à quelques questions de grammaire. Les candidats s'étaient plutôt bien préparés à l'épreuve et une majorité a verbalisé son raisonnement. Par conséquent, même lorsque la séquence proposée reste perfectible, l'adoption d'une posture réflexive et la maîtrise des compétences langagières dans la discipline choisie s'avèrent essentielles lors de l'entretien.

Textes règlementaires

Circulaire n°2018-012 du 24 janvier 2018

Note de service 2018-2041 du 19-03-2018 publiée au B.O.E.N n°12 du 22 mars 2018

<https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo11/MENH1804515N.htm>

Vademecum de la Certification complémentaire LCA sur le site Eduscol

<https://eduscol.education.fr/1485/les-certifications-complementaires>

On pourra consulter les précédents rapports de jury sur le site académique de langues anciennes, ainsi que la page académique dédiée aux certifications.

<https://sites.ac-nancy-metz.fr/langues-anciennes/category/certification-complementaire-lca/>

<https://www.ac-nancy-metz.fr/certifications-122342>

Pour le jury,

Aurore FRESSE,

IA-IPR de Lettres